

Verbalisé 56 fois sur une place de stationnement pour « Handicapé »

Le Journal de Saône et Loire – 1 décembre 2015 à 19:15 | L.B.



La fourrière intervient mais elle n'enlèvera pas la voiture finalement. Le conducteur s'est acquitté des frais

Un Mâconnais du centre-ville agaçait la police depuis un certain temps en stationnant systématiquement sa voiture sur des places réservées aux personnes à mobilité réduite, place Poissonnière surtout ou, parfois, sur des places réservées aux convoyeurs de fonds.

Le Mâconnais habitant le même quartier a été verbalisé à 56 reprises en quelques semaines par l'ensemble des services de police.

Mardi soir, la police municipale a demandé l'intervention de la fourrière. Le garagiste procédait à l'enlèvement de la Peugeot mais comme le conducteur était présent, ce dernier a réglé l'ensemble des frais, amende du stationnement, amende de fourrière, et il a pu finalement conserver son véhicule.

Il faut espérer que cette intervention ait servi de leçon à cette personne indécate qui aura normalement à payer 56 amendes de 135 € soit 7 560 € !

Voir l'info sur le site Handicap.fr :

<http://informations.handicap.fr/art-stationnement-handicape-incivilite-20-8446.php>